

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE

Conseillers Municipaux : en exercice : 23  
Présents : 21  
Procurations : 2  
Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Lionel BOUNIOL, Maire**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026**

**Présents :** Mme Marion ALA, M. Lionel BOUNIOL, M. Jérémy CANTAGREL, Mme Michèle CASTAN, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, Mme Jocelyne CRUEYZE, Mme Nancy DUMORTIER, M. Stéphane FAUDON, M. Olivier FLOCHER, M. Nicolas LEROUVILLOIS, Mme Monique LOUBIER, M. Vincent MALON, M. Gérald MENRAS, Mme Magali MOREAU, M. Bernard MOURET, Mme Sylvie PETIT, Mme Laure PODEVIGNE, M. Pascal PRADEILLES, Mme Marie ROCHETEAU, Mme Magali ROUSSET,

**Absents :** M. Franck Gervais ayant donné procuration à Mme Marie ROCHETEAU, Mme Valérie PLAGNES ayant donné procuration à Mme Sylvie PETIT

**Secrétaire de séance :** Mme Magali ROUSSET

**65/2026 : SUBVENTION AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR 2026**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les actions organisées par le CCAS en 2025 :

- Organisation du repas des aînés,
- Colis de Noël pour les personnes de 80 ans et plus ou malades,
- Organisation soirée Ciné/pizzas pour les enfants de 12 à 18 ans,
- Après-midi récréative pour les enfants du primaire,
- Aide financière pour le permis de conduire,
- Participation à la journée de la résilience

Et les actions programmées pour 2026 :

- Aide financière pour le permis de conduire
- Organisation du repas des aînés
- Rencontre conviviale avec gâteau et boisson à la maison de retraite « Villa Saint-Jean »
- Colis pour les personnes de plus de 80 ans ne participant pas aux repas des aînés ou les personnes malades ou en maison de retraite
- Après-midi récréative pour les enfants du primaire
- Organisation soirée/pizzas pour les enfants de 12 à 18 ans.
- Participation à la journée de la résilience

Afin d'assurer les charges de fonctionnement du CCAS de Bourgs sur Colagne, Monsieur le Maire propose d'accorder au CCAS une subvention de 8 000.00 € au titre de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder au CCAS pour l'année 2026 une subvention d'un montant de 8 000.00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au versement de cette subvention dans le budget de la Commune.

Bourgs sur Colagne, le 23 avril 2026

La Secrétaire de séance

Magali ROUSSET

Le Maire,

Lionel BOUNIOL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).